



L'ONU publie un rapport sur la discrimination de l'Église orthodoxe ukrainienne



Service de communication du DREE, 26.03.2023. Le 24 mars, la Direction du Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a publié un rapport sur le respect de la liberté de religion en Ukraine pendant la période du 1er août 2022 au 31 janvier 2023. L'un des paragraphes, consacré à la liberté de religion, évoque la discrimination de l'Église orthodoxe ukrainienne, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes.

Il est notamment question des projets de lois discriminatoires n°8221, n°8262 et n°8371, ainsi que de la préoccupation suscitée par l'application de prétendues “mesures de sécurité” par le SBU (Service de sécurité ukrainien) à l'Église orthodoxe ukrainienne.

Il est notamment question des projets de lois discriminatoires n°8221, n°8262 et n°8371, ainsi que de la préoccupation suscitée par l'application de prétendues “mesures de sécurité” par le SBU (Service de sécurité ukrainien) à l'Église orthodoxe ukrainienne.

« Le SBU a procédé à des perquisitions (certaines ont été qualifiées de “mesures de sécurité”) dans plusieurs monastères, bureaux, établissements d’enseignement et autres biens de l’Église orthodoxe ukrainienne à Kiev, Rovno, Jitomir, Ivano-Frankovsk, Tchernovtsy, dans les régions de Dniepropetrovsk, Khemnitsy, Tcherkassy, Volhynie, Kherson, Ternopol, Poltava et Zaporojié», précise le rapport.

«Les collaborateurs du SBU ont notamment soumis plusieurs ecclésiastiques à des interrogatoires et employé le polygraphe. Le SBU a confirmé que ceux clercs de l’Église orthodoxe ukrainienne sont soupçonnés d’infraction à l’article 161 du code pénal (violation de l’égalité des citoyens sur des critères de race, de nationalité, de confession religieuse, de handicap ou autre critère). Un autre prêtre est soupçonné de multiples infractions, notamment d’atteinte à l’intégrité et à l’inviolabilité territoriales de l’Ukraine, ainsi que d’avoir nié l’agression militaire de la Fédération de Russie contre l’Ukraine. Au moins deux des clercs soupçonnés sont assignés à résidence. La Direction du Haut Commissariat aux droits de l’homme de l’ONU est inquiète du caractère éventuellement discriminatoire des mesures prises à l’encontre de l’Église orthodoxe ukrainienne. Elle rappelle la nécessité de s’assurer que toutes les personnes inculpées puissent jouir de l’ensemble des droits garantissant la justice de l’enquête » précise le rapport.